

du 18 Janvier 1971

portant nomination de Mr Bernard MADODE, Inspecteur Principal Adjoint des Postes et Télécommunications, en qualité de Directeur Général Adjoint de l'Office des Postes et Télécommunications.

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel ;
VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 mai 1970, portant charte du Conseil Présidentiel ;
VU la Loi N°59-32 du 19 décembre 1959, portant création de l'Office des Postes et Télécommunications du Dahomey et l'ordonnance N°71-1/CP/MPT du 7 janvier 1971 qui l'a modifiée ;
VU le Décret N°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret N°71-3/CP/MPT du 7 janvier 1971, portant réorganisation et attributions des services centraux de l'Office des Postes et Télécommunications ;
Sur proposition du Ministre des Postes et Télécommunications ;
le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Mr Bernard MADODE, Inspecteur Principal Adjoint de 1ère classe, 3ème échelon, est nommé Directeur Général Adjoint de l'Office des Postes et Télécommunications.

ARTICLE 2 - Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal Officiel.-

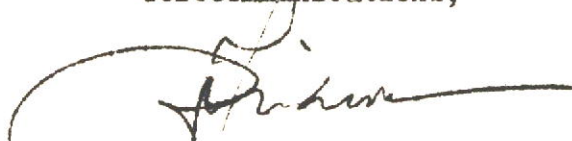
Fait à COTONOU, le 18 Janvier 1971

par le Conseil Présidentiel,



Justin AHOMADEGBE-TOMETIN

Le Ministre des Postes et
Télécommunications,



Karl AHOUANSOU



Hubert MAGA



Sourou-Migan APITHY

Le Ministre des Finances,



Pascal CHABI KAO

Ampliations : PCP 6 - MCP 4 - CS 6 - MPT et ses Sces 15 - Ministères 10
HC 3 - SGG 4 - Intéressé 1 - IAA-DCCT-DN-IGF-DB-CF-DC-JORD-Solde 9 - DI 8
DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6 - DFP + s/dtions 6 - Gde Chanc. 1.